



Faire connaître vos formations avec ARES

L'extranet ARES vous permet de saisir vos actions dans la base régionale de l'offre de formation de Poitou-Charentes



PUBLICS CIBLÉS

Les organismes de formation continue déclarés en Poitou-Charentes.



SERVICES RENDUS

► Accroître la lisibilité de votre offre de formation

Présenter vos formations sur ARES,

- c'est être identifié par les acheteurs de formation qu'il s'agisse de particuliers, d'employeurs ou de financeurs publics et paritaires (Région, Pôle emploi, OPCA, AGEFIPH...).

Astuce : consulter les marchés publics et les appels à projets en cours sur www.arftlv.org

- c'est être repéré par les opérateurs et informateurs des publics qui recherchent une formation, en particulier les conseillers en évolution professionnelle (CEP) des salariés et les prescripteurs de formation des demandeurs d'emploi (Pôle emploi, missions locales...).

Vos actions de formation seront également transmises sur les sites nationaux : portail interrégional des Carif-oref (www.intercariforef.org), site et système de prescription de Pôle emploi, Portail national www.orientation-pour-tous.fr ...

► Déployer votre offre grâce au Compte personnel de formation (CPF)

Les actifs peuvent mobiliser leurs heures CPF pour financer des formations préparant aux certifications éligibles. Les formations saisies sur ARES sont automatiquement estampillées « CPF » lorsqu'elles sont éligibles. Elles sont ainsi facilement repérables sur ARES, mais aussi dans les systèmes d'information du CPF.

Attention : seules les formations saisies sur ARES peuvent être estampillées « CPF » sur les plans national et régional.



► Promouvoir votre offre auprès des employeurs et des OPCA

La réforme de la formation a renforcé la responsabilité des employeurs en matière de formation.

Figurer sur ARES, c'est aussi faire connaître votre offre sur Atout GRH, notre site dédié aux employeurs et favoriser votre référencement par les OPCA et les conseils en entreprise.

► Développer vos formations en alternance

La bourse régionale de l'alternance et le portail du ministère de l'emploi sont connectés à la base ARES pour identifier les formations accessibles en contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ces outils s'adressent directement aux employeurs et aux publics intéressés

COMMENT FAIRE ?

Pour saisir votre offre sur l'extranet, vous devez :

- 1 Contacter la hotline ARES** au 05 46 00 24 94 (ou ares@arftlv.org) pour obtenir vos identifiants ARES ;
- 2 Aller sur le portail ECHO.**
Si vous n'avez pas de compte : connectez-vous au www.echo.arftlv.org et créez gratuitement votre compte utilisateur ;
- 3 Accéder à la communauté « ARES mes formations »** et saisissez vos offres.

Vous souhaitez :

Mieux comprendre les enjeux et impacts de la diffusion de votre offre ?
Être accompagné dans la prise en main de l'outil de saisie ARES ?

L'ARFTLV organise des demi-journées d'information et des ateliers «utilisateurs».

CONTACT

Hotline ARES

05 46 00 24 94 ou ares@arftlv.org

L'Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV) est un GIP constitué par l'État, la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et les financeurs de la formation. Membre du réseau interrégional des Carif-Oref.

